

(1)

— N° 126. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1850.)

BUDGET

De la Dette Publique,

POUR L'EXERCICE 1851.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La plupart des crédits que renferme le Budget de la Dette publique sont des crédits déterminés qui, par leur nature, restent en quelque sorte invariables. Aussi, à part le crédit demandé pour intérêts et frais de la Dette flottante, et celui relatif au service des pensions, les autres articles du Budget pour l'exercice 1851 sont-ils restés à peu près les mêmes que ceux alloués pour l'exercice 1850.

Comparativement au Budget de l'exercice précédent, le Budget de l'année 1851 présente une augmentation totale de fr. 155,502 32 c. Ce Budget, conçu dans la même forme que les Budgets antérieurs, se divise en trois parties ou chapitres, savoir :

- 1° La Dette proprement dite;
- 2° Les Rémunérations;
- et 3° Les Fonds de dépôt.

CHAPITRE 1^{er}.*Service de la Dette.*

Les crédits demandés au Budget de l'exercice 1851 s'élèvent,	
pour le service de la Dette, à	fr. 29,872,909 09
Les mêmes crédits alloués pour l'exercice 1850 s'élevaient à	29,725,548 77
Augmentation pour l'exercice 1851.	fr. 149,360 32

Cette différence provient uniquement de l'augmentation qu'a subie le crédit pour intérêts et frais présumés de la Dette flottante. (Art. 19 du projet de Budget.)

Au Budget de 1851, ce crédit est porté à	fr. 700,000	»
tandis qu'il n'était, au Budget de 1850, que de	550,000	»
Augmentation pour 1851.	fr. 150,000	»
Mais cette augmentation se trouvant atténuée d'une somme de	639 68	
provenant des diminutions peu importantes opérées sur les articles 6 et 20, elle ne s'élève plus qu'à	fr. 149,360 32	

Ces diminutions consistent :

- 1° Dans une réduction de 500 »
qu'il a été possible d'effectuer sur l'art. 6, relatif aux frais de l'emprunt de 50 millions, par suite de ce que le nombre d'obligations de cet emprunt qui sont en circulation se trouvant sensiblement diminué, les payements de coupons, à Paris, sont devenus moins importants;
- 2° Dans une réduction, sur l'art. 20, de la somme de 159 68
représentant le montant de deux rentes viagères éteintes par suite de décès.

Somme égale.	fr. 639 68
----------------------	------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Bien qu'à l'égard du crédit concernant les intérêts et frais présumés de la Dette flottante, la comparaison des chiffres du Budget de 1851 avec ceux du Budget de 1850, accuse une augmentation de 150,000 francs pour l'exercice 1851, il est à remarquer, qu'en tenant compte de la somme qu'on présume réellement nécessaire pour ce service pendant l'année 1850, il y a, au contraire, une *diminution de 125,000 francs* au Budget de 1851. En effet, lors de la formation et de l'adoption du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1850, l'on avait prévu qu'il faudrait n'émettre, pendant l'année, qu'un capital de 10 millions de bons du trésor, et l'on n'avait, par conséquent, porté au Budget qu'une somme de 550,000 francs pour intérêts et frais présumés de cette émission; mais lorsqu'il s'est agi de l'examen du Budget des Voies et Moyens, on reconnut la nécessité d'augmenter de 5 millions de francs le chiffre de l'émission.

La loi du Budget des Voies et Moyens autorisa donc le maintien en circulation, pendant l'année 1850, d'un capital de 15 millions de francs de bons du trésor, et la section centrale, dans son rapport, ajouta aux dépenses prévues pour l'exercice 1850 une somme de 275,000 francs, montant d'un crédit supplémentaire que devra exiger le service de la Dette flottante.

Ainsi, en ajoutant au crédit alloué par la loi du Budget de l'exercice 1850, et montant à fr.	550,000	»
le crédit supplémentaire qu'il sera nécessaire de demander pour le même exercice, et qu'on a évalué à	275,000	»
<hr/>		
le crédit destiné au paiement des intérêts et des frais de la Dette flottante pour l'année 1850, sera réellement de . . . fr.	825,000	»
Or, comme le crédit réclamé au Budget de l'exercice 1851, pour les dépenses de même nature, ne s'élève qu'à	700,000	»
<hr/>		
il y a donc sur ce dernier exercice une diminution de . . fr.	125,000	»
<hr/>		

Le Gouvernement n'a aucune donnée qui puisse faire apprécier la somme de bons du trésor qu'il sera nécessaire d'émettre pour les besoins du service pendant l'année 1851; on suppose toutefois que le chiffre de l'émission, qui s'élèvera à 15 millions de francs pendant l'année 1850, ne sera pas moindre pendant l'année 1851.

C'est donc pour faire face aux intérêts et aux frais d'une émission présumée de 15 millions de francs que le crédit de 700,000 francs est demandé au Budget de 1851. On remarquera que, dans la fixation du chiffre de ce crédit, il a été tenu compte des avantages résultant, pour le trésor, de la réduction d'intérêt que les bons du trésor ont subie tout récemment, ainsi que de la suppression de la commission de $\frac{1}{4}$ p. % que l'on accordait précédemment aux preneurs.

CHAPITRE II.

Rémunérations.

Le montant des crédits dont se compose ce chapitre était, pour l'exercice 1850, de fr.	5,578,590	»
Au Budget de 1851, il n'est plus que de	5,564,552	»
<hr/>		
Diminution pour 1851. fr.	14,058	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence en moins résulte des réductions opérées, savoir :

1° Sur le chiffre des pensions. fr.	13,740 »
2° Sur celui des traitements d'attente	318 »
	<hr/>
Somme égale. fr.	14,058 »
	<hr/>

Chacun des Départements ministériels a établi, de la manière la plus approximative, la somme dont il croit avoir besoin pour le service des pensions pendant l'année 1851. Les chiffres compris au Budget de cet exercice diffèrent, les uns en moins, les autres en plus, des crédits alloués pour 1850, mais l'ensemble de l'article présente, ainsi qu'on vient de le dire, une diminution de 13,740 francs pour 1851.

Quant à la réduction qu'a subie le litt. A de l'article 25, elle provient d'un traitement d'attente qu'on n'a plus jugé nécessaire de porter au Budget ; ce traitement n'ayant pas été réclamé depuis plus de cinq ans, on a lieu de supposer que le titulaire est décédé.

CHAPITRE III.

Fonds de dépôt.

Les crédits proposés pour le service des intérêts des fonds de dépôt sont conformes à ceux votés au Budget de 1850.

Ils se rapprochent, à peu de chose près, des dépenses réelles, effectuées à titre d'intérêts, pendant l'année 1849.



PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1851, à la somme de *trente-cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quarante et un francs neuf centimes* (fr. 35,897,441 09 centimes), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 27 février 1850.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***FRÈRE-ORBAN.**

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
<i>Service de la dette.</i>				
1	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans ex-pression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	300,000	"	"
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842.	846,560	"	"
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du même traité.	5,502,640	78	"
4	Frais relatifs à cette dette	3,000	"	"
5	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1850	1,200,000	"	"
6	Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	500,000	"	"
7	Frais relatifs au même emprunt.	2,500	"	"
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1851).	1,754,244	"	"
8	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres)	584,748	"	"
8	Frais relatifs aux mêmes dettes	50,000	"	"
9	Intérêts de l'emprunt de 86,040,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1851).	4,347,000	"	"
10	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres)	860,400	"	"
10	Frais relatifs audit emprunt	150,000	"	"
11	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 septembre 1842 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1851).	1,451,085 92	"	"
12	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres)	286,217 18	"	"
12	Frais relatifs audit emprunt	45,000	"	"
13	Intérêts, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 95,442,832 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1851)	4,294,927 44	"	"
14	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres)	954,428 32	"	"
14	Frais relatifs à la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)	15,000	"	"
15	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1851).	3,809,520	"	"
16	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital (mêmes semestres).	425,280	"	"
16	Frais relatifs audit emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844).	15,000	"	"
17	Intérêts du capital de 57,768,000 francs, montant approximatif des deux emprunts, à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (année au 1 ^{er} novembre 1851)	1,888,400	"	"
18	Frais relatifs à ces deux emprunts	500	"	"
A REPORTER. fr.		20,040,451	64	"

POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	29,040,451 64	-	
19	Intérêts et frais présumés de la Dette flottante	700,000 *	"	
20	Rentes viagères	"	4,857 40	
31	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 12,517 34 c'	"	615 87	29,872,909 09
22	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'en- tretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"	
25	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.	21,164 02	"	
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées	"	150,000 *	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1830.	"	88,000 "	
	— civiles	"	130,000 "	
	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite	"	512,000 *	
	— militaires	2,445,000 *	"	
	— de l'Ordre Léopold.	24,000 *	"	
Pensions civiles accordées depuis 1830.				
24	Affaires Étrangères {	Marine.	26,000 "	
		Aff. Étrangér.	31,000 "	
	Justice {	Ecclésiastiques	111,000 "	
		Civiles	141,000 "	
	Intérieur.	Civiles	210,000 "	
	Travaux publics	Id.	115,000 "	
	Guerre	Id.	26,000 "	
	Finances.	Id.	1,510,000 "	
	Cour des Comptes. Id.	6,000 "	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.	7,000 "	"	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	11,000 "	"	
	Arriérés de pensions de toute nature.	5,000 "	"	
		4,668,000 *	860,000 *	
	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	"	21,582 *	
25	— ou pensions supplémen- taires (<i>toelagen</i>)	"	11,150 "	
		"	4,000 "	
	Secours annuels (<i>jaarlijksche on- derstanden</i>).	"	56,552 *	
		4,668,000 *	860,000 *	
	A REPORTER. fr.	34,555,435 76	902,005 55	35,457,441 09

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1851.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	54,535,435 76	902,005 55	55,437,441 09
	CHAPITRE III.			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
26	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables	587,000 .		
	Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos	390,000 .	"	460,000 .
27	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	70,000 .	"	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE fr.	54,995,435 76	902,005 55	55,897,441 09

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1850,

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1851.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE 1^{er}.		
<i>Service de la Dette.</i>		
1	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842
2	°	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842
3	°	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.
4	°	Frais relatifs à cette dette
5	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1830 1,200,000 »
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (a. 500,000 »
6	°	Frais relatifs au même emprunt
7	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7.624,000 francs, à 5 p. %, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1851) 1,754,244 »
	b.	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) (b. 584,748 »
8	°	Frais relatifs aux susdites dettes
9	a.	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1851) 4,547,000 »
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres) (c. 860,400 »
10	°	Frais relatifs au susdit emprunt
11	a.	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^t , à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1851) 1,431,085 92
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres) (d. 286,217 18
12	°	Frais relatifs au susdit emprunt
13	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bull. offic. n° 42</i>) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1851) 4,294,927 44
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). (e. 954,428 52
14	°	Frais relatifs à la susdite dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)
15	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bull. offic. n° 44</i>) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1851) 5,809,520 »
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). (f. 425,280 »
16	°	Frais relatifs au susdit emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)
17	°	Intérêts du capital de 57,768,000 francs, montant approximatif des deux emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (année au 1 ^{er} novembre 1851).
18	°	Frais relatifs à ces deux emprunts
19	°	Intérêts et frais présumés de la Dette flottante.
A REPORTER. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
300,000	"	300,000	300,000	"	"	
846,560	"	846,560	846,560	"	"	
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"	
5,000	"	5,000	5,000	"	"	
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"	a) Voir annexe n° 1.
2,500	"	2,500	5,000	"	500	
2,558,992	"	2,558,992	2,558,992	"	"	b) Voir annexe n° 2.
59,000	"	59,000	59,000	"	"	
5,216,400	"	5,216,400	5,216,400	"	"	c) Voir annexe n° 3.
150,000	"	150,000	150,000	"	"	
1,717,505 10	"	1,717,505 10	1,717,505 10	"	"	d) Voir annexe n° 4.
45,000	"	45,000	45,000	"	"	
5,249,555 76	"	5,249,555 76	5,249,555 76	"	"	e) Voir annexe n° 5.
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
4,252,800	"	4,252,800	4,252,800	"	"	f) Voir annexe n° 6.
15,000	"	15,000	15,000	"	"	
1,888,400	"	1,888,400	1,888,400	"	"	
500	"	500	500	"	"	
700,000	"	700,000	550,000	150,000	"	
20,740,451 64	"	20,740,451 64	20,590,951 64	150,000	500	

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
29,740,451 64	»	29,740,451 64	29,590,951 64	150,000 »	500 »	
»	4,857 46	4,857 46	4,997 14	»	139 68	
»	615 87	615 87	615 87	»	»	
105,820 10	»	105,820 10	105,820 10	»	»	
21,164 02	»	21,164 02	21,164 02	»	»	
29,867,455 76	5,475 53	29,872,909 09	29,725,548 77	150,000 »	639 68	
AUGMENTATION. . . . fr.				149,560 52		
4,608,000 »	860,000 »	(à 5,528,000 »	5,541,740 »	»	15,740 »	a) Voir annexe n° 1.
»	56,532 »	56,532 »	56,850 »	»	318 »	
4,608,000 »	890,532 »	5,564,532 »	5,578,590 »	»	14,058 »	
DIMINUTION. . . . fr.				14,058 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
26	a.	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État, pour la garantie de leur gestion respective, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables 587,000 »
	b.	Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos 5,000 »
27	»	Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État.
(Les crédits mentionnés aux deux articles qui précèdent ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
I.	10	Service de la Dette
II.	12	Rémunérations
III.	14	Fonds de dépôts.
TOTAUX. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1851.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1851.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1850.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
460,000 »	»	460,000 »	460,000 »	»	»	

20,867,455 76	5,475 55	20,872,009 09	20,725,548 77	150,000 »	659 68
4,668,000 »	806,552 »	5,564,552 »	5,578,590 »	»	14,058 »
460,000 »	»	460,000 »	460,000 »	»	»
54,995,455 76	902,005 55	55,897,441 09	55,762,158 77	150,000 »	14,697 68
AUGMENTATION. fr.				155,502 52	

(16)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE,
POUR L'EXERCICE 1851.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1849.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1849.)

Semestre au 1^{er} juillet 1849.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»		
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 5,552,000 francs.	110,640	»	}	260,640 »

Semestre au 1^{er} janvier 1850.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»		
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 5,844,000 francs.	116,880	»	}	266,880 »
TOTAL.	327,520	»		

N. B. Pour l'exercice 1850, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 500,000 francs, augmenté des intérêts, se rapportant à l'année 1850, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} janvier 1851, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} janvier 1850.

Capital primitif de l'emprunt fr.	30,000,000	»		
Dont il a été amorti :				
Avec jouissance du 1 ^{er} juillet 1849 et jouissances antérieures	5,844,000	»		
Restant du capital.	24,156,000	»		

ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N° 2.

**Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,**

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1849.

Semestre au 1^{er} février 1849.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs,		
montant de l'emprunt et de la Dette réunis . . . fr.	292,374	»
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 9,540,800 francs.	140,112	»
	}	432,486 »

Semestre au 1^{er} août 1849.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs,		
montant de l'emprunt et de la dette réunis . . . fr.	292,374	»
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 9,845,800 francs,	147,637	»
	}	440,051 »

TOTAL. fr. 872,517 »

IV. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} août 1850, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 584,748 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} août 1850, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt et de la dette réunis à l'échéance du 1^{er} août 1849.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis fr. 58,474,800 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} février 1849 et jouissances antérieures 9,845,800 »

Restant des capitaux. fr. 48,651,000 »

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1851.

ANNEXE N° 3.

EMPRUNT DE 86,940,000 FRANCS,

A CINQ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENTPour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1849.*Semestre au 1^{er} mai 1849.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr. 454,700	»	} 507,591 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 2,913,640 francs. 72,891	»	

Semestre au 1^{er} novembre 1849.

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr. 454,700	»	} 521,085 60
Intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 3,453,424 francs. 86,385 60	»	

TOTAL. fr. 1,028,676 60

N. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1850, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 869,400 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1850, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} novembre 1849.

Capital primitif de l'emprunt. fr. 86,940,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1849 et jouissances antérieures : 3,453,424 »

Restant du capital. fr. 83,484,576 »

ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N° 4.

EMPRUNT DE FR. 28,621,718 40 C^s,

A CINQ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1849.*Semestre au 1^{er} mai 1849.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	143,108 59	} 156,861 79
Intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 550,128 francs.	13,753 20	

Semestre au 1^{er} novembre 1849.

Dotation : 1/2 p. % du capital de l'emprunt fr.	143,108 59	} 159,438 19
Intérêt du capital amorti : 2 1/2 p. % de 653,184 francs.	16,329 60	
TOTAL fr.	316,299 98	

N. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1850, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de fr. 286,217 18 c^s, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1850, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} novembre 1849.

Capital primitif de l'emprunt fr.	28,621,718 40
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1849 et jouissances antérieures	653,184 »
Restant du capital fr.	27,968,534 40

DE LA DETTE PUBLIQUE, POUR L'EXERCICE 1851.

ANNEXE N^o 5.**DETTE DE 95,442,832 FRANCS, RÉSULTANT DE CONVERSION,**A QUATRE $\frac{1}{2}$ POUR CENT.**FONDS D'AMORTISSEMENT**Pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1849.*Semestre au 1^{er} mai 1849.*

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de la dette fr.	477,214 16	}	579,463 32
Intérêt du capital amorti : $2\frac{1}{4}$ p. % de fr. 4,544,406 89 c.	102,249 16		

Semestre au 1^{er} novembre 1849.

Dotation : $\frac{1}{2}$ % du capital de la dette fr.	477,214 16	}	593,267 07
Intérêt du capital amorti : $2\frac{1}{4}$ p. % de fr. 5,157,906 89 c.	116,052 91		

TOTAL. fr. 1,172,730 39

N. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1850, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1850, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1849, de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, résultant de conversion.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,832	»
Dont il a été amorti :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1849 et jouissances antérieures	5,157,906 89	
Restant du capital. fr.	<u>90,284,925 11</u>	

ANNEXES AU BUDGET

ANNEXE N^o 6.**EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,**A QUATRE $\frac{1}{2}$ POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

Pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1849.*Semestre au 1^{er} mai 1849.*

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640	»	} 250,981 25
Intérêt du capital amorti : $2\frac{1}{4}$ p. % de 1,748,500 francs.	59,541	25	

Semestre au 1^{er} novembre 1849.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	211,640	»	} 257,196 88
Intérêt du capital amorti : $2\frac{1}{4}$ p. % de 2,024,750 francs.	45,556	88	

TOTAL. fr. 508,178 13

N. B. Pour l'année à échoir le 1^{er} novembre 1850, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 425,280 francs, augmenté des intérêts des capitaux amortis et de ceux à amortir avant le 1^{er} novembre 1850, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

Situation de l'emprunt à l'échéance du 1^{er} novembre 1849.

Capital primitif de l'emprunt fr. 84,656,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1849 et jouissances antérieures 2,024,750 »

Restant du capital. fr. 82,631,250 »

